

## RETRAIT DE VOTRE DIPLÔME

Madame, Monsieur,

Votre diplôme est disponible au sein de l'IUT de Quimper et il vous appartient de le retirer. Vous avez

### 4 solutions :

1. Se rendre au service de la Scolarité (au rez-de-chaussée du bâtiment A) muni d'une pièce d'identité. Les horaires d'**ouverture** sont les suivants : de **08h00 à 12h00** et de **13h30 à 16h30** (15h00 le vendredi).
2. Donner procuration (lettre manuscrite datée et signée, autorisant la personne à retirer votre diplôme) à un tiers qui devra se munir d'une pièce d'identité ainsi que d'une photocopie de la vôtre, au service de la Scolarité.
3. Acheter en [ligne](#), sur le site de la Poste, une vignette de 6.50€ (poids de 50GR) recommandée avec accusé de réception (**Expéditeur : IUT - Scolarité « Formation - Année d'obtention »**), l'enregistrer dans un fichier et la renvoyer par mail avec une copie de votre pièce d'identité à : [scolarite.iutquimper@univ-brest.fr](mailto:scolarite.iutquimper@univ-brest.fr)
4. Nous adresser votre demande par courrier, avec une lettre manuscrite datée et signée, une copie de votre pièce d'identité avec une vignette ou des timbres d'une valeur de 6.50€ pour un poids de 50GR à l'adresse postale suivante :

IUT de Quimper - Scolarité « *Formation – Année d'obtention* »  
2, rue de l'Université  
29334 Quimper Cedex

Bien cordialement,

Le service de la scolarité.

